

- > Médecins omnipraticiens
- > Médecins spécialistes
- > Médecins résidents
- > Infirmières ayant le droit de prescrire
- > Pharmaciens propriétaires
- > Pharmaciens d'établissement

Rappel – Fin de la couverture d'assurance de NovoRapid^{MC} FlexTouch^{MC} et NovoRapid^{MC} Penfill^{MC} le 5 juillet 2022

Dans l'[infolettre 260](#) du 31 janvier 2022, nous annonçons la fin de la couverture d'assurance des médicaments biologiques NovoRapid^{MC} FlexTouch^{MC} et NovoRapid^{MC} Penfill^{MC}, sauf exceptions prévues. Nous annonçons également une période pour effectuer la transition vers les médicaments biosimilaires Trurapi^{MC} et Trurapi^{MC} SoloSTAR^{MC}.

Cette période de transition se termine le **5 juillet 2022**. Si vous n'avez pas encore modifié l'ordonnance de vos patients, assurez-vous de le faire sans tarder.

Pour toutes les démarches à faire afin que vos patients puissent bénéficier du remboursement de ces médicaments, consultez notre page [Transition vers les médicaments biosimilaires](#). Vous la trouverez sous l'onglet *Médicaments* de la section réservée à votre profession sur notre site Web. Cette rubrique contient également de l'information sur les cas d'exception prévus à cette transition.

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)